



Licenciement sans raison grave apparente, que dois je faire?

Par **intervenante np**, le **23/03/2014** à **16:49**

Bonjour,
mon patron m' a convoqué vendredi en me disant qu'il souhaitait me licencier. Sa raison: une faïence cassé et un jouint mal fait. Ce qui n' est pas une raison de licenciement. Il m'a redonner rendez-vous lundi soir pour trouver un arrangement d' hommes à hommes. Que dois je faire? Une rupture conventionnelle? Mais s'il n' accepte pas comment faire?

Par **Lag0**, le **23/03/2014** à **17:02**

Bonjour,
L'employeur peut toujours vous licencier pour ce motif. C'est ensuite le conseil des Prud'hommes, s'il est saisi, qui pourra se prononcer sur le bien fondé du motif.